

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 16 janvier 2013

Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Déclaration du groupe de la mutualité

Le groupe de la mutualité remercie le rapporteur et la section de l'éducation, de la culture et de la communication, d'avoir mené un tel travail, sur de tels enjeux, dans des délais aussi contraints.

La refondation de l'école de la République est nécessaire.

Il en va de notre avenir commun et de celui des jeunes générations.

La loi d'orientation et de programmation, ses textes d'application et l'accompagnement de leur mise en œuvre, les ressources consacrées à l'école, devront dépasser les clivages habituels et restaurer une confiance usée.

Face à cette ambition, le groupe mutualité souhaite que les pouvoirs publics prennent tout particulièrement en compte les préconisations du CESE sur l'implication de tous les acteurs, condition de la réussite d'une telle refondation : enseignants, parents, associations, collectivités.

Si la mobilisation voulue par le Président de la République était faible, les résultats seraient incertains.

En effet, réduction des inégalités par la lutte contre le décrochage dès le premier degré, vivre ensemble par les mixités et la laïcité, formation de la personne et du citoyen, contenus et pédagogies, formation initiale et continue des enseignants, sur tous ces points, la volonté d'améliorer ensemble les situations est vitale.

Elle produira de multiples effets positifs.

Naturellement, chacun mettra l'accent sur tel ou tel chapitre, selon son expérience et sa sensibilité.

Le groupe mutualité est plus particulièrement attentif aux conséquences de l'échec scolaire et à la pénibilité des métiers de l'enseignement.

Il s'intéresse aux méthodes pédagogiques qui s'appliquent dans un monde numérisé, celui d'internet, des réseaux sociaux et des multiples outils disponibles.

Il insiste sur la nécessité d'ouverture de l'école et d'apprentissage des pratiques coopératives.

Le groupe mutualité appuie fortement les préconisations de l'avis concernant l'avant-projet de loi, notamment, ce qui porte sur l'éducation prioritaire et la répartition de l'offre de formation sur le territoire.

À cet égard, le présent texte gouvernemental semble faible.

S'agissant d'un domaine aussi crucial que celui de l'école de la République, le groupe mutualité adhère peu à une pratique distinguant le texte du projet de loi et des annexes.

Il faudrait en justifier la nécessité.

À défaut, la loi portera moins d'ambition sociale et de lisibilité démocratique.

Au total, le groupe mutualité a voté l'avis.

Il s'associe ainsi à une démarche dont le succès conditionne la plupart des autres progrès dans notre pays, sur le temps long.